



Assemblée générale

Distr. limitée
25 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Troisième Commission

Point 69 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme, y compris
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif
des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Arabie saoudite, Chine, Fédération de Russie, Gabon*,
Iran (République islamique d'), Iraq, Koweït, Qatar, Singapour
et Yémen : amendement au projet de résolution [A/C.3/68/L.64/Rev.1](#)

Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité
des individus, groupes et organes de la société de promouvoir
et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales
universellement reconnus : protection des défenseuses
des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes

Supprimer le dix-septième alinéa du préambule.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

